



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-huitième session
3-14 mai 2021

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Estonie

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



I. Introduction¹

1. Le Gouvernement estonien sait combien il est important de garantir et de promouvoir les droits de l'homme tels qu'ils sont inscrits dans les instruments internationaux et de coopérer en la matière avec les organisations internationales et les autres États. L'Estonie est déterminée à honorer l'obligation qui lui incombe de présenter des rapports aux organes conventionnels de l'ONU et aux autres organisations internationales. Elle a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. L'Examen périodique universel (EPU) donne aux États une bonne base pour examiner leurs activités dans le domaine des droits de l'homme et planifier l'avenir. Ce troisième cycle et le rapport à mi-parcours de 2018 permettent de poursuivre le dialogue du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, mené en 2016.

Processus d'établissement du rapport²

2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la législation, des plans d'action nationaux, des politiques et des pratiques concernant les droits de l'homme. Il y est fait référence aux recommandations formulées par les États au cours du cycle précédent de l'Examen périodique universel. Il n'a pas été possible de traiter en détail tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, et le rapport porte donc sur les questions qui ont fait l'objet d'une attention particulière au niveau national ou international ces dernières années.

3. L'élaboration du présent rapport a été coordonnée par le Ministère des affaires étrangères ; celui-ci a coopéré à cette fin avec les autres ministères, qui ont fourni une vue d'ensemble des évolutions récentes dans leurs domaines de compétence. Les autorités ont envoyé le projet de rapport aux ONG de défense des droits de l'homme en Estonie pour leur demander leurs observations. L'Institut estonien des droits de l'homme et le Centre estonien des droits de l'homme ont, au nom du Réseau pour l'égalité de traitement, communiqué leurs observations sur le rapport. Le Réseau pour l'égalité de traitement a également présenté son propre rapport au Conseil des droits de l'homme. Pour la première fois, la Chancellerie de la justice, en tant qu'organe remplissant les fonctions d'institution nationale des droits de l'homme, prévoit de présenter son propre rapport.

4. Le Gouvernement estonien apprécie la coopération avec les organisations de la société civile dans le cadre de la procédure d'examen des droits de l'homme et salue les efforts que celles-ci déploient sans cesse pour sensibiliser le public. Une discussion organisée par le Centre estonien des droits de l'homme lors du festival annuel Opinion, en août 2020, portait sur l'Examen périodique universel.

II. Promotion et protection des droits de l'homme – Suite donnée aux recommandations formulées lors du cycle précédent

A. Évolution du cadre juridique et des politiques depuis l'Examen précédent

Adhésion aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et projets³

5. L'Estonie a ratifié en 2017 la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), entrée en vigueur pour le pays le 1^{er} février 2018.

6. L'Estonie a ratifié en 2016 le Protocole de 2014 relatif à la Convention de 1930 sur le travail forcé de l'Organisation internationale du Travail (OIT), entré en vigueur pour le pays le 24 novembre 2017.

7. La compétence de la Cour pénale internationale sur le crime d'agression a été activée le 17 juillet 2018. En 2013, l'Estonie a été l'un des premiers pays à ratifier les amendements à l'article 8 du Statut de Rome.

8. L'Estonie poursuit les consultations nationales et les préparatifs en vue de l'adhésion aux conventions internationales suivantes : la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

9. Les autorités estoniennes compétentes ont analysé les conventions des Nations Unies sur l'apatridie (Convention relative au statut des apatrides, de 1954, et Convention sur la réduction des cas d'apatridie, de 1961) et sont arrivées à la conclusion qu'il n'était actuellement pas nécessaire d'y adhérer, puisque la législation nationale offrait une protection étendue aux apatrides, qui, en Estonie, étaient essentiellement des personnes dont la nationalité n'était pas déterminée. Les mesures de promotion de la citoyenneté estonienne menées actuellement sont présentées ci-dessous.

10. L'adhésion éventuelle à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, à la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'OIT, au Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels est en suspens dans l'attente de nouveaux faits et de nouvelles analyses.

B. Évolution du cadre institutionnel de protection des droits de l'homme

Création d'une institution nationale des droits de l'homme⁴

11. L'une des évolutions majeures de ces dernières années a été la création d'une institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme. La Chancellerie de la justice s'est vu confier ces fonctions le 1^{er} janvier 2019, dans le respect des Principes de Paris. Elle a demandé l'accréditation en tant qu'institution nationale des droits de l'homme et a désigné un responsable qui est chargé de coordonner le travail des conseillers de la Chancellerie qui contribuent à l'accomplissement du mandat de la Chancellerie en tant qu'institution nationale des droits de l'homme. La Chancellerie a créé en 2019 le Comité consultatif des droits de l'homme, qui a pour mission de conseiller la Chancellerie pour la promotion et la protection des droits de l'homme et la surveillance de la situation des droits de l'homme. La Chancellerie est devenue membre du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et participe à la coopération internationale bilatérale et multilatérale de ces institutions.

Création d'un mécanisme de surveillance pour l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁵

12. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Chancellerie de la justice exerce les fonctions de mécanisme indépendant de promotion, de protection et de suivi de l'application de la Convention, conformément au paragraphe 2 de l'article 33 de celle-ci. La Chancellerie veille à ce que les personnes handicapées puissent exercer leurs libertés et droits fondamentaux dans des conditions d'égalité avec les autres personnes. Elle a mis en place un organe consultatif pour associer les personnes handicapées à la réalisation de cet objectif.

Création d'un poste de représentant spécial pour les droits de l'homme et les migrations

13. En 2020, le Ministre des affaires étrangères a nommé le premier représentant diplomatique doté d'un mandat spécial en matière de droits de l'homme et de migrations, qui est chargé de participer aux travaux de diverses organisations internationales s'intéressant aux droits de l'homme pour y exprimer les positions officielles de l'Estonie sur la gestion des questions migratoires en coopération avec d'autres pays.

C. Réalisation des droits de l'homme

Élections

14. L'Estonie a apporté une modification importante à sa loi électorale en faisant passer de 18 à 16 ans la majorité électorale pour les élections locales, ce qui a nécessité de modifier la Constitution. Les jeunes de 16 à 18 ans ont participé aux élections locales pour la première fois en 2017.

15. En 2005, l'Estonie a été le premier pays à instaurer le vote par Internet à l'échelle nationale. Ce vote par Internet est possible par anticipation, et l'électeur s'identifie au moyen de sa carte d'identité électronique ou de la carte SIM de son téléphone portable. Au fil des ans, cette modalité a gagné en popularité et la confiance des électeurs. Chacun a toujours le droit de voter en personne le jour de l'élection ou lors du scrutin par anticipation. Les autorités ont pris de nombreuses mesures pour rendre les bureaux de vote accessibles aux personnes à mobilité réduite, et les personnes qui ne sont pas en mesure de s'y rendre pour des raisons de santé peuvent voter chez elles si elles en font la demande à l'avance.

16. Le vote par Internet a été proposé lors de 10 élections. En 2005, 2 % des électeurs avaient choisi cette possibilité ; en 2019, cette proportion était passée à 28 %. Aux élections législatives de 2019, 43,7 % des personnes ayant voté l'ont fait par Internet, depuis 143 pays. Aux élections du Parlement européen de 2019, 46,7 % des votes ont été exprimés par Internet, depuis 109 pays.

Égalité, interdiction de la discrimination⁶

17. L'interdiction de la discrimination est inscrite à l'article 12 de la Constitution, qui dispose que toutes les personnes sont égales devant la loi. Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de sa nationalité, de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa langue, de ses origines, de ses convictions religieuses, politiques ou autres, de son statut patrimonial ou social ou d'autres critères. Des dispositions particulières sont énoncées dans différents textes de loi, dont la loi sur l'égalité de traitement, la loi sur l'égalité des sexes, la loi sur les contrats de travail et le Code pénal. L'article 152 du Code pénal prévoit des sanctions en cas de violation de l'égalité.

18. Pour lutter contre la discrimination sur le marché du travail, l'Estonie s'efforce de sensibiliser les employeurs, et la coopération avec la société civile est essentielle à cet égard. Le Ministère des affaires sociales a créé, en coopération avec le Centre estonien des droits de l'homme, un label qui permet de distinguer les entreprises qui promeuvent systématiquement la diversité. En 2020, 130 organisations et entreprises avaient signé la Charte estonienne de la diversité, s'engageant ainsi à promouvoir la diversité et l'égalité des chances parmi leurs salariés, partenaires et clients. En outre, les associations culturelles des minorités nationales et d'autres acteurs organisent chaque année des activités dans le cadre de la Journée de la diversité.

19. En 2019, le Gouvernement a créé une équipe spéciale sur l'accessibilité dans le cadre de son plan d'action 2019-2023. Cette équipe a mené un ambitieux travail de recensement des problèmes et a fait des propositions au Gouvernement en octobre 2020. L'une de ses conclusions était que le non-respect des exigences actuelles en matière d'accessibilité continuait de poser problème. L'équipe communiquera son rapport final au Gouvernement en 2021, en faisant des propositions pour améliorer l'accessibilité.

20. En 2020, le Ministère des affaires sociales a lancé une campagne pour l'égalité de traitement afin de briser les stéréotypes et les préjugés concernant différents groupes minoritaires, de promouvoir la compréhension et la solidarité entre les différents groupes sociaux et de réduire la discrimination en donnant le bon exemple.

21. La Chancellerie de la justice et le Commissariat à l'égalité des sexes et à l'égalité de traitement jouent un rôle essentiel s'agissant de promouvoir l'égalité et de contrôler et garantir la conformité avec la législation en vigueur.

22. La Chancellerie de la justice vérifie que les actes de portée générale sont conformes à la Constitution et aux lois et supervise l'action des représentants de l'autorité publique. Elle veille à ce que les actions des autorités qui exercent des fonctions de droit public ne violent pas les droits ou libertés constitutionnels. Elle organise les procédures de conciliation dans les litiges en matière de discrimination entre personnes de droit privé et défend les principes d'égalité et de traitement équitable.

23. Le Commissariat à l'égalité des sexes et à l'égalité de traitement conseille et aide les personnes qui estiment avoir été victimes d'une discrimination.

24. Le Commissariat contrôle le respect des exigences de la loi sur l'égalité des sexes et de la loi sur l'égalité de traitement. Organe consultatif auprès du Gouvernement, des autorités gouvernementales et des municipalités, il promeut l'égalité des sexes et l'égalité de traitement et propose des amendements à la législation. Le Commissariat est également le point de contact pour les États membres de l'Union européenne, chargé de faciliter l'exercice du droit à la libre circulation des travailleurs ressortissants des États membres de l'Union et des pays de l'Espace économique européen et des membres de leur famille.

25. Les crédits budgétaires alloués aux activités du Commissariat à l'égalité des sexes et à l'égalité de traitement sont en augmentation constante : ils sont passés de 167 116 euros en 2015 à 506 956 euros en 2020.

Égalité des sexes – Réalisations, défis et mesures⁷

26. En 2016, le Gouvernement a approuvé le plan de développement de la protection sociale pour 2016-2023, dont les objectifs sont de réduire les inégalités sociales et la pauvreté, de promouvoir l'égalité des sexes et de renforcer l'inclusion sociale, et qui est donc pertinent pour la promotion et la réalisation de l'égalité des sexes. Les politiques d'égalité des sexes de ce plan sont mises en œuvre au moyen de programmes glissants quadriennaux (les plus récents couvrent les périodes 2019-2022 et 2020-2023).

27. Les mesures prévues dans le plan de développement et le(s) programme(s) vont de la sensibilisation aux initiatives législatives, y compris les mesures spéciales visant à favoriser l'égalité des sexes et les activités qui contribuent à la prise en compte des questions de genre. Pour réduire l'inégalité des sexes, prévenir sa résurgence et parvenir à l'égalité des sexes dans les différentes sphères de la vie, on s'attache à réduire les stéréotypes sexistes qui sont à l'origine de cette inégalité et leurs effets négatifs. Les mesures prises visent également à renforcer la protection des droits et à garantir les capacités institutionnelles, y compris les capacités d'analyse et de gestion nécessaires à la promotion de l'égalité des sexes. La mise en œuvre du plan de développement et du/des programme(s) est suivie au moyen d'indicateurs. Les activités sont financées par le budget de l'État et par des financements étrangers.

28. En 2015 a été créé un centre de compétences chargé de contribuer à la prise en compte des questions de genre et à la concrétisation de l'égalité de traitement, y compris l'accessibilité, dans l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens. Le centre a publié des documents d'information et des lignes directrices à l'intention des organismes de mise en œuvre et des organismes intermédiaires, a organisé des formations et a dispensé des conseils. En 2018, il a publié des documents d'information à l'intention des parents et des animateurs des clubs scientifiques afin de soutenir et de susciter l'intérêt des filles pour les sciences naturelles et la technologie. Le centre coordonne la coopération au sein du réseau pour l'égalité des chances en vue de promouvoir l'égalité des sexes et de garantir l'égalité de traitement dans l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens.

29. Les subventions de la Norvège servent à la mise en place d'un centre de compétences virtuel sur l'égalité des sexes qui a pour objet de diffuser un large éventail d'informations, y compris des données, des études, des supports de formation et des programmes d'études pour les enseignants et d'autres parties prenantes clefs, dont les employeurs et les responsables politiques.

30. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les responsables politiques et les décideurs, même si la situation s'est améliorée récemment. En 2020, 29 % des députés et 13 % des membres du gouvernement étaient des femmes. Dans le nouveau gouvernement, au pouvoir depuis janvier 2021, 46,8 % des ministres, dont la Première Ministre, sont des femmes.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes⁸

31. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes fait l'objet de larges discussions dans la société, auxquelles participent diverses parties prenantes, dont les organisations de travailleurs et d'employeurs et la société civile. Bien qu'il reste le plus important de l'Union européenne, cet écart se comble lentement ces dernières années en Estonie : il est ainsi passé de 29,9 % en 2012 à 21,8 % en 2018, selon Eurostat.

32. Lors de la Journée de l'égalité salariale, le Ministère des affaires sociales a mené, en coopération avec des organisations de la société civile, diverses activités de sensibilisation pour appeler l'attention sur l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, sur les raisons de cet écart et sur la nécessité et les moyens de le combler.

33. De 2019 à 2021, l'Université de Tallinn, TalTech et l'Office estonien de la statistique mèneront un projet visant à analyser la partie encore inexplicée de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Ce projet vise à mettre en évidence d'autres raisons de cet écart et à mettre au point des outils fondés sur des éléments factuels et des solutions potentielles.

34. La ségrégation entre les sexes dans l'enseignement et sur le marché du travail reste forte en Estonie. Les femmes sont souvent majoritaires dans des professions qui sont d'une importance cruciale pour la société mais qui ne sont pas très bien récompensées financièrement, par exemple dans les secteurs social et éducatif. Dans le même temps, les hommes ont tendance à étudier et à travailler dans des domaines qui offrent davantage de perspectives d'avancement et des salaires plus élevés, par exemple les technologies de l'information et des communications (TIC).

35. En 2017, le Ministère des affaires sociales a organisé une formation de base sur l'égalité des sexes pour les conseillers d'orientation professionnelle qui travaillent avec les jeunes. Le Ministère a commandé un projet de recherche qui sera mené de 2019 à 2021 dans le but de mettre au point et de tester des mesures d'incitation visant à réduire les stéréotypes et la ségrégation et à augmenter la proportion de filles et de femmes parmi les étudiants et les salariés du secteur des TIC.

36. Ce sont essentiellement les femmes qui assument la charge des soins à la famille, ce qui se traduit dans leur position sur le marché du travail et leurs revenus. C'est parmi les parents de jeunes enfants que l'on constate l'écart le plus large entre les femmes et les hommes s'agissant du taux d'emploi. Cet écart entre les hommes et les femmes de 20 à 49 ans ayant au moins un enfant de moins de 6 ans était de 36,1 points de pourcentage en 2019. En 2019, les hommes représentaient moins de 3 % des personnes en congé parental.

37. Les autorités ont pris différentes mesures pour permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et pour favoriser un partage plus équitable de la charge des soins à la famille entre les hommes et les femmes. Le système de congé parental et d'allocations a été assoupli pour permettre au bénéficiaire de travailler à temps partiel sans devoir renoncer à une partie des allocations. Les changements prévus prendront effet progressivement de 2018 à 2022. En juillet 2020, le congé de paternité a été porté à trente jours. Une campagne médiatique a été menée en 2017 pour appeler l'attention sur le rôle important des pères dans l'éducation des enfants.

38. Avec l'aide du Fonds social européen, l'État a également aidé les municipalités à créer des places d'accueil d'enfants, en accordant une attention particulière aux enfants ayant des besoins particuliers.

39. Il est prévu de modifier le système de prise en charge de longue durée, afin d'alléger la charge des aidants familiaux en améliorant la disponibilité des services de prise en charge de longue durée et en favorisant ainsi la conciliation du travail et des soins.

40. De nouvelles allocations familiales ont été instaurées en 2017 et 2018. Depuis le second semestre 2017, les familles avec au moins trois enfants reçoivent une allocation pour famille nombreuse et, depuis 2018, il existe une allocation pour les naissances multiples de trois enfants ou plus. L'allocation pour famille nombreuse, l'allocation pour soins, l'allocation pour naissance multiple de trois enfants ou plus et les allocations familiales ont été augmentées.

Traite des êtres humains⁹

41. Au lieu d'être un pays d'origine de la traite des êtres humains, l'Estonie devient un pays de destination de la prostitution et de l'exploitation par le travail. On constate une augmentation du nombre de cas de traite des êtres humains (exploitation par le travail et exploitation sexuelle), la ligne d'assistance téléphonique consacrée à la traite reçoit davantage d'appels d'étrangers et le nombre d'affaires impliquant des étrangers passant devant la commission des conflits professionnels a également augmenté. Le nombre d'étrangers impliqués dans des faits de proxénétisme a augmenté et les femmes victimes venaient de l'étranger dans près de la moitié des cas enregistrés en 2020.

42. La législation définit différents crimes liés à la traite des êtres humains : la traite des êtres humains en tant que telle (art. 133 du Code pénal), la complicité de traite des êtres humains (art. 133¹ du Code pénal), le proxénétisme (art. 133² du Code pénal) et la traite de mineurs (art. 175 du Code pénal). En 2020, 84 crimes liés à la traite des êtres humains ont été constatés : 20 cas de traite des êtres humains, 37 cas de proxénétisme, 1 cas d'aide à la prostitution et 26 cas de traite de mineurs.

43. Le Gouvernement a adopté, en coopération avec les parties prenantes, une approche proactive pour identifier et aider les victimes de la traite des êtres humains, et des directives pour l'identification de ces victimes ont été approuvées en 2019.

44. L'Office de l'assurance sociale gère une ligne d'assistance téléphonique pour prévenir la traite des êtres humains et aider les victimes. La stratégie de prévention de la violence et son plan de mise en œuvre servent de base aux activités de prévention de la traite des êtres humains, et des activités en la matière sont également incluses dans le plan de renforcement de la sécurité intérieure pour 2020-2030. Différentes activités sectorielles sont incluses dans les plans de travail des ministères concernés.

Violence domestique¹⁰

45. Les autorités ont créé un système coordonné de lutte contre la violence domestique, en vue de réduire la violence fondée sur le genre et de sensibiliser les victimes et le grand public. Le Ministère de l'intérieur a mis sur pied un groupe directeur interministériel auquel participent les ministères et les administrations qui leur sont subordonnées ainsi que les municipalités. En 2019, un groupe d'experts a établi un rapport sur le plan d'action contre la violence domestique pour 2019-2023, articulé autour de cinq grands objectifs : la protection des victimes, la responsabilité des auteurs, les connaissances et le professionnalisme des spécialistes, les outils d'appui aux spécialistes et le suivi du problème.

46. La police a adopté un nouveau formulaire d'information sur la violence domestique qui l'aide à mieux repérer les risques de violence. Le Ministère de l'intérieur, le Ministère des affaires sociales et le Ministère de la justice ont lancé un nouveau modèle de coopération pour identifier, aider et soutenir les victimes de la violence. Tout appel concernant de la violence domestique fait l'objet d'un suivi par la police et un travailleur social afin de repérer tout risque de violence et d'éviter l'escalade. Des journées d'information sont organisées à l'intention de la police, des municipalités, des travailleurs chargés de l'aide aux victimes et d'autres acteurs clefs.

47. Des réseaux de spécialistes ont été créés dans les 15 comtés. Ils organisent des ateliers d'évaluation des risques réunissant plusieurs institutions compétentes en vue d'identifier les victimes de violence domestique à haut risque et d'assurer leur protection en réduisant la violence et ses conséquences. En 2020, une équipe de 16 experts a été chargée d'évaluer les progrès réalisés dans les régions où le modèle est utilisé et de réfléchir à la façon de développer le système.

Crimes de haine¹¹

48. Le Code pénal définit les infractions contre l'égalité (art. 151 à 153). Il ne cite pas expressément la haine comme circonstance aggravante, mais reconnaît une catégorie « autres motifs de base » parmi les circonstances aggravantes, catégorie dans laquelle on peut classer les crimes de haine. Ainsi, lorsqu'il décide si le motif de l'infraction constitue ou non un motif de base, le tribunal prend en compte les circonstances de l'acte commis et la nature particulière

de l'infraction. Les membres des forces de l'ordre doivent appliquer la loi conformément aux obligations internationales, à propos desquelles ils ont suivi une formation.

49. Depuis 2016, l'Estonie analyse chaque année les crimes de haine enregistrés. Des directives sur l'enregistrement de ces crimes ont été préparées pour la police. Il ressort des enquêtes sur les victimes menées ces dernières années que 1 à 2 % des répondants pensent que la victime l'est devenue en raison de sa nationalité, de sa race, de sa couleur, de sa religion, de son handicap ou de son orientation sexuelle. Des représentants de l'Estonie participent régulièrement à des groupes de travail internationaux sur le signalement et l'enregistrement des crimes de haine (dans le cadre de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, par exemple).

Égalité d'accès à l'éducation¹²

50. L'Estonie accorde une grande importance à l'éducation et à l'égalité d'accès à celle-ci, car elle est la clef de la réussite et un facteur important du développement d'un pays. Les personnes qui résident légalement en Estonie, les bénéficiaires de la protection internationale ou les personnes qui demandent la protection internationale ont droit à l'éducation dans les conditions prévues par la loi. Chacun a accès à l'éducation indépendamment de sa langue, de son origine culturelle ou ethnique, de ses croyances religieuses ou de son milieu social ou économique, de son sexe, de son lieu de résidence ou de ses besoins éducatifs particuliers. Les élèves pour lesquels l'école est obligatoire peuvent étudier dans un établissement d'enseignement de base quel que soit leur statut juridique. L'Estonie suit ainsi la recommandation de l'UNESCO sur l'élimination de la discrimination conformément à la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

51. L'éducation préscolaire permet d'acquérir les connaissances et compétences de base nécessaires aux relations. L'Estonie applique le principe d'unité dans son système scolaire et les écoles et les classes ne font aucune différence entre les élèves selon leurs particularités sociales, ethniques ou autres. Les enfants roms se voient garantir l'accès à un enseignement de qualité sur un pied d'égalité avec tous les autres enfants qui vivent en Estonie, et sont pleinement intégrés au système éducatif commun.

52. Les résultats du récent test PISA de l'OCDE confirment que le système éducatif estonien est efficace et que les progrès réalisés par les élèves sont indépendants de leur milieu social ou économique. Le système éducatif offre un enseignement solide en estonien à tous les niveaux et à tous les enfants, tout en aidant les élèves qui appartiennent à des minorités nationales à préserver leur langue et leur identité. Le système éducatif estonien est conçu pour offrir une éducation de base non seulement en estonien mais aussi dans les langues minoritaires (russe, anglais, finnois) ou une éducation multilingue au moyen de programmes d'immersion linguistique, selon la décision de la municipalité ou de la direction de l'école. L'État finance les écoles du dimanche, qui promeuvent la langue et la culture des minorités nationales.

Sensibilisation aux droits de l'homme – Les droits de l'homme dans le système éducatif

53. Depuis 2011, l'Institut estonien des droits de l'homme organise chaque année une conférence sur les droits de l'homme sous le patronage du Président de l'Estonie. En 2019 et 2020, l'un des thèmes de cette conférence était le siège de l'Estonie au Conseil de sécurité de l'ONU. L'Institut estonien des droits de l'homme a réalisé des sondages d'opinion sur les droits de l'homme en 2012, 2016 et 2020, une enquête comparative sur les droits de l'homme dans les États baltes en 2018 et une enquête sur les migrants nouvellement arrivés en 2016. Ces enquêtes mettent en évidence une sensibilisation accrue aux droits de l'homme : en 2012, 54 % des personnes interrogées estimaient que les droits de l'homme étaient protégés en Estonie, et en septembre 2020, ce chiffre était passé à 87 %.

54. Pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Institut estonien des droits de l'homme a mené en 2019 un projet intitulé « Nations Unies 70 ». Il a également organisé des expositions itinérantes sur les droits de l'homme dans la société soviétique, Anne Frank et l'Estonie à l'ère des migrations.

55. En vertu de la loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et les établissements d'enseignement secondaire supérieur, les droits de l'homme comptent parmi les valeurs fondamentales de l'enseignement général. Les écoles doivent créer une culture scolaire respectueuse des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. Les droits de l'homme sont un élément des compétences générales du programme national, telles que les compétences relatives aux valeurs et à la culture, les compétences sociales et civiques, les compétences en matière d'autodétermination ou encore les compétences relationnelles.

56. L'enseignement des droits de l'homme dans le cadre d'un apprentissage axé sur les valeurs, les médias et la réflexion critique est l'un des objectifs du programme d'éducation générale 2016-2019, qui fait partie de la stratégie de formation tout au long de la vie 2020 adoptée par l'Estonie.

57. Parmi les principes défendus dans le programme national des établissements d'accueil préscolaire figurent le respect des valeurs humaines et démocratiques, les traditions culturelles estoniennes et la reconnaissance des autres cultures. Ces principes sous-tendent les activités éducatives et façonnent l'environnement éducatif et les échanges quotidiens dans ces établissements.

58. Selon le programme des établissements d'enseignement élémentaire, s'agissant de l'instruction civique, les élèves doivent : connaître et savoir utiliser dans leur contexte les notions de droits de l'homme et de libertés fondamentales, de droits sociaux et économiques, de droits politiques et de droits culturels ; connaître les principes de la protection de l'enfance et reconnaître les violations de ces principes (violence, abus, traite des êtres humains, etc.) ; connaître la relation entre droits et obligations, liberté et responsabilité. Les élèves acquièrent ces connaissances et compétences en étudiant la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant.

59. En 2020, à l'occasion du centième anniversaire de la première Constitution de l'Estonie, une exposition virtuelle sur l'histoire des droits de l'homme a été mise en place pour les écoles. L'Institut estonien des droits de l'homme a mené un projet pour les étudiants sur la compréhension de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Conditions de détention – Prévention de la torture et des mauvais traitements¹³

60. La loi sur l'incarcération interdit la surpopulation : la population carcérale ne doit pas dépasser la capacité prévue de la prison. Le nombre de détenus dans les prisons et maisons d'arrêt ne cesse de diminuer. Fin 2015, on dénombrait 2 094 détenus condamnés et 701 personnes en détention provisoire dans les prisons et maisons d'arrêt. Fin 2017, le pays comptait 2 136 détenus condamnés et 571 personnes en détention provisoire. Le 1^{er} janvier 2021, les prisons et maisons d'arrêt accueillait 1 882 détenus condamnés et 466 personnes en détention provisoire.

61. Les autorités ont pris diverses mesures pour assurer des conditions de détention respectueuses de la dignité humaine. Depuis l'ouverture de la nouvelle prison de Tallinn en décembre 2018, toutes les prisons d'Estonie offrent à chaque détenu un espace cellulaire d'au moins quatre mètres carrés. Depuis 2000, l'Estonie a construit trois nouvelles prisons et a complètement démantelé les anciennes infrastructures carcérales qui ne répondaient pas aux exigences actuelles. Les travaux de modernisation des maisons d'arrêt se poursuivent.

62. L'Estonie gère trois prisons ouvertes destinées aux détenus qui finissent leur peine et qui ont fait preuve de bonne conduite et sont prêts à respecter la loi après leur libération, mais aussi aux détenus qui ont été condamnés pour des infractions moins graves. En novembre 2020, les prisons ouvertes estoniennes accueillait 152 détenus, soit 6,3 % du nombre total de détenus condamnés (8 % du nombre total de personnes en détention).

63. Les soins de santé en prison relèvent du système national de soins de santé. Le détenu qui a besoin d'un traitement que la prison ne peut lui fournir est orienté vers un hôpital civil où il recevra des soins médicaux spécialisés. Les détenus ont accès 24 heures sur 24 aux services médicaux d'urgence.

64. Tous les détenus ont accès aux médicaments et au matériel médical nécessaires. Le contrôle des prestataires de soins de santé dans les prisons est assuré par le Conseil de la santé. Les services médicaux des prisons disposent de toutes les accréditations voulues. Les soins dentaires des détenus sont pris en charge par l'État.

65. L'Office de l'assurance sociale fournit des services de réadaptation aux détenus handicapés et la Caisse d'assurance chômage fournit des services de réadaptation professionnelle. Les prisons fournissent d'autres services de réadaptation (assistants, matériel). Le Ministère de l'éducation et de la recherche répond aux besoins des détenus ayant des besoins éducatifs particuliers par l'intermédiaire des établissements d'enseignement.

66. Tous les décès impliquant des détenus font l'objet d'une enquête approfondie qui vise à déterminer les circonstances du décès, et des poursuites pénales sont engagées si nécessaire. En 2017, des poursuites pénales ont été engagées dans une affaire de tentative de meurtre dans le cadre de laquelle un détenu avait attaqué un gardien. En 2018, aucun cas d'homicide ou de meurtre n'a été enregistré. En 2019, une affaire pénale a été ouverte pour enquêter sur la mort d'un détenu, mais la procédure a été close. En 2019, on a dénombré 15 décès, dont quatre suicides et 11 décès causés par des problèmes de santé. En 2020, on a dénombré 13 décès, dont trois suicides et 10 décès causés par des problèmes de santé. En 2020, aucun cas d'homicide ou de meurtre n'a été enregistré. L'emploi de la force dans les lieux de détention fait également l'objet d'enquêtes approfondies et des procédures pénales ou disciplinaires sont engagées s'il s'avère que l'usage de la force n'était pas légal.

Liberté d'expression – Liberté sur Internet, cybersécurité

67. La liberté d'expression en ligne et hors ligne et la liberté des médias font l'objet d'une attention particulière, tant au niveau national qu'au niveau international. L'Estonie s'attache à développer des services numériques dans tous les domaines de la vie et l'objectif est de faire en sorte que chacun ait accès à une connexion Internet rapide et abordable. De nombreux services ont été mis au point pour donner aux entreprises, aux organisations et aux résidents un moyen pratique de communiquer avec l'État et les municipalités par Internet. L'Estonie accorde une attention particulière à l'accès libre et gratuit de chacun à Internet au niveau international et partage son expérience sur le passage au numérique. Depuis 2019, le Ministère de l'éducation et de la recherche organise chaque année une semaine de l'aptitude à l'utilisation des médias pour sensibiliser les enfants, les jeunes, les enseignants et le grand public aux possibilités et aux risques inhérents à l'espace d'information qui nous entoure et rappeler l'importance de la pensée critique.

68. L'Estonie accorde une grande attention aux questions de cybersécurité. En mai 2020, pendant la présidence estonienne du Conseil de sécurité, une réunion virtuelle organisée selon la formule Arria a porté sur la stabilité dans le cyberspace, les cybernormes et le droit international. Cette réunion avait pour objectif de sensibiliser les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres de l'ONU aux cybermenaces, et de débattre de la prévention des conflits dans le cyberspace. Les participants se sont penchés sur les moyens de garantir la stabilité et la paix dans le cyberspace et ont partagé des expériences concernant l'application du droit et des normes internationales dans le cyberspace.

69. Depuis des années, l'Estonie figure dans le premier groupe du classement mondial de la liberté de la presse, qui est établi par Reporters sans frontières International et qui répartit 180 pays du monde en cinq groupes. Ces dernières années, l'Estonie s'est classée entre la 11^e et la 14^e place ; elle était à la 14^e place en 2020. Cela témoigne de la solidité du statut de la presse estonienne et de la qualité du travail des journalistes estoniens. En outre, l'Estonie a été classée deuxième sur 65 pays dans les éditions 2019 et 2020 de l'enquête annuelle de Freedom House consacrée à la liberté sur Internet.

70. L'Estonie est membre de la Freedom Online Coalition (FOC), créée en 2011. Forte de 30 membres en 2020, la Coalition a pour but de partager des informations et de coordonner les activités lors de réunions bilatérales et multilatérales, par exemple au sein des Nations Unies, du Forum sur la gouvernance d'Internet et d'organisations régionales (OSCE, Conseil de l'Europe, etc.). Elle apporte également son soutien aux journalistes, aux blogueurs et aux défenseurs des droits de l'homme dans les pays où la liberté sur Internet est limitée, et coopère

avec des ONG et des entreprises privées en vue de trouver des idées et des solutions pour protéger et promouvoir efficacement la liberté sur Internet dans le monde.

71. En mai 2020, l'Estonie a rejoint le Forum sur l'information et la démocratie, qui permet à des représentants des pays, de la société civile, des plateformes Web, des milieux universitaires et de la presse de discuter des mécanismes contraignants et volontaires visant à garantir le fonctionnement de la démocratie dans l'environnement en ligne à l'ère numérique. En 2019, l'Estonie a également rejoint la Coalition pour la liberté des médias, qui vise à promouvoir la liberté de la presse et à protéger les journalistes.

Nationalité¹⁴

72. L'Estonie n'a eu de cesse de prendre des mesures législatives et des mesures de politique générale pour réduire le nombre de personnes dont la nationalité n'est pas déterminée et favoriser l'obtention de la nationalité estonienne. Cette question est au cœur des plans nationaux d'intégration depuis des années.

73. La procédure de demande de nationalité a été simplifiée dans l'intérêt des groupes vulnérables tels que les mineurs, les personnes âgées et les personnes handicapées.

74. Depuis 2016, les enfants de parents dont la nationalité n'est pas déterminée acquièrent automatiquement la nationalité estonienne. Le nombre d'enfants dont la nationalité n'est pas déterminée n'augmentera donc plus puisque tous les enfants nés en Estonie et les enfants qui déménagent en Estonie avec leurs parents juste après leur naissance et dont la nationalité serait indéterminée à cause de leurs parents deviennent automatiquement citoyens estoniens par naturalisation dès leur naissance.

75. La police et les gardes-frontière prennent des mesures pour sensibiliser les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Le fonctionnaire qui entre en contact avec une telle personne l'informe sur la possibilité de demander la nationalité estonienne et sur les avantages de cette nationalité.

76. Les modifications apportées à la loi sur la nationalité, en vigueur depuis 2019, permettent aux personnes qui souhaitent demander la nationalité estonienne de suivre gratuitement des cours de langue. L'État offre des cours d'estonien gratuits qui permettent d'atteindre le niveau B1 requis pour l'obtention de la nationalité ; en bénéficient les personnes qui résident en Estonie depuis au moins cinq ans et qui remplissent les autres conditions d'obtention de la nationalité. Pour favoriser la formation linguistique en cours d'emploi, les étudiants peuvent, après accord avec leur employeur, bénéficier de vingt jours de congé par an, avec compensation du revenu par l'État. L'accord conclu aux fins de cette formation est réputé honoré lorsque la personne a suivi avec fruit les cours d'estonien requis, a réussi l'examen de compétence et a déposé une demande de nationalité estonienne.

Réfugiés, bénéficiaires de la protection internationale¹⁵

77. *Accueil des demandeurs de protection internationale.* Depuis 2016, l'Estonie compte deux centres d'hébergement pour les demandeurs de protection internationale. Ces personnes bénéficient d'un logement, de cours d'estonien, de services de traduction, de services de soins de santé, y compris les médicaments prescrits par un médecin, d'un accompagnement psychologique, d'articles de toilette, de vêtements et d'autres articles de première nécessité. Les centres d'hébergement organisent en outre diverses activités de loisirs.

78. *Services d'aide aux bénéficiaires de la protection internationale.* Les bénéficiaires de la protection internationale reçoivent une aide financière pour louer un logement et ont le droit de suivre des cours d'estonien. Ces cours sont conçus de façon à tenir compte des besoins particuliers, dus par exemple aux traumatismes ou à l'analphabétisme. Divers ateliers sur les compétences de la vie courante et des activités de groupe visant à promouvoir la santé mentale sont également proposés. Les enfants présents dans les centres d'hébergement se voient garantir une place en maternelle et les enfants d'âge scolaire se voient garantir une place à l'école dans des conditions d'égalité avec les enfants de la région. L'établissement d'enseignement offre des services d'adaptation et des cours de langue aux enfants.

79. Depuis septembre 2017, la Caisse d'assurance chômage fournit aux bénéficiaires de la protection internationale des services qui les aident à trouver un emploi et à le garder. Dans le cadre d'un projet spécial, elle verse une subvention aux employeurs qui embauchent un bénéficiaire ou un demandeur de la protection internationale qui est enregistré comme chômeur. Les employeurs des bénéficiaires de la protection internationale peuvent être indemnisés pour les dépenses liées à l'acquisition d'une qualification, aux cours d'estonien et aux services de traduction liés au travail ou au tutorat professionnel. Les objectifs de cette approche sont d'augmenter la proportion de bénéficiaires de la protection internationale parmi les travailleurs, de faciliter leur intégration dans la société estonienne et d'accroître leur aptitude au travail. L'Office de l'assurance sociale soutient et consulte les municipalités et les prestataires de services et aide à régler les cas particuliers.

Cohésion de la société, intégration et droits des personnes appartenant aux minorités nationales¹⁶

80. L'Estonie façonne son modèle de société multiculturelle au moyen de programmes et d'activités d'intégration. La mise en œuvre des plans d'intégration est régulièrement évaluée, et l'analyse de l'expérience acquise lors de l'exécution du plan précédent sert à élaborer le nouveau plan.

81. Trois plans de promotion de l'intégration ont été mis en œuvre depuis 2000. Le Ministère de la culture commande tous les quatre ans une analyse de l'intégration afin d'évaluer l'efficacité des politiques d'intégration. La sixième analyse a été menée en 2020.

82. Le Ministère de la culture et le Ministère de l'intérieur élaborent actuellement un plan en faveur de la population de promotion de la cohésion de la société pour 2021-2030. Ils consultent à cette fin les autres ministères et des partenaires, dont des représentants d'associations culturelles de minorités nationales. Ce plan vise entre autres choses à favoriser l'emploi des personnes âgées et des autres groupes vulnérables, à aider les employeurs et les salariés à gérer un environnement multiculturel, à développer des études estoniennes et à mettre en place un espace de communication et d'information clair et fiable. Il élargira la gamme des services d'aide à l'adaptation et à l'intégration, les rendra plus accessibles et favorisera l'égalité d'accès aux services publics.

Minorités nationales

83. On dénombre en Estonie environ 300 associations culturelles de minorités nationales regroupées en 18 organisations faitières qui reçoivent des subventions de l'État au titre d'accords-cadres de trois ans. Ces aides de l'État n'ont cessé d'augmenter : elles sont passées de 320 000 euros en 2014 à 452 000 euros en 2019. L'État finance aussi les activités culturelles des minorités nationales en soutenant différents projets. De plus, les municipalités œuvrent à la préservation et à la promotion de la langue et de la culture des minorités nationales.

84. Des représentants des minorités nationales participent à l'élaboration des politiques concernant ces minorités. Le Conseil culturel pour les minorités nationales, le Conseil des Roms et la Table ronde des sociétés culturelles nationales du comté de Viru-Est fonctionnent par l'intermédiaire du Ministère de la culture. Le Conseil culturel fait des propositions au ministre concernant la vie et les activités culturelles des minorités nationales et concernant la politique culturelle et d'intégration. Le Conseil des Roms étudie les questions relatives à l'intégration des Roms et fait des propositions à ce sujet. La Table ronde organise des rencontres avec des personnalités des secteurs associatif, culturel et politique, des représentants d'ambassades et d'ONG étrangères ainsi que des sociétés culturelles nationales d'autres régions. Il est organisé chaque année des journées de coopération et des formations pour les représentants des organisations faitières afin d'accroître leur capacité sur le plan administratif et de favoriser la coopération.

85. Le Ministère de la culture a financé divers programmes nationaux de préservation du patrimoine culturel des minorités nationales : le programme Préservation et développement des lieux de culte 2014-2018, qui a permis de restaurer des églises et des temples, le programme Environnement culturel traditionnel des îles 2015-2019, en faveur du patrimoine culturel estonien et suédois dans l'ouest de l'Estonie, et le programme Espace culturel de Peipsiveere pour la préservation du patrimoine culturel régional de l'est de l'Estonie, mettant

l'accent sur la préservation et la promotion de l'héritage culturel des Russes, des vieux-croyants russes et des Votes.

86. Le Ministère soutient les initiatives des acteurs culturels professionnels et amateurs des minorités nationales : théâtres, concerts, groupes musicaux, musées, projets d'édition, manifestations littéraires, festivals et autres manifestations culturelles en Estonie. Le théâtre russe et les chaînes et programmes en russe de la chaîne publique estonienne (*ETV+* et *Radio 4*) sont financés par l'État. Le Centre de l'Estonie multiculturelle du musée en plein air d'Estonie célèbre la culture, l'histoire et l'art des minorités ethniques qui vivent en Estonie. En outre, le Conseil du Folklore estonien coordonne les activités de coopération en matière d'intégration.

87. Plusieurs minorités nationales et groupes ethniques ont créé des musées pour présenter leur culture nationale : le musée russe, le musée suédois du littoral, le musée tchouvache, le musée juif, le centre culturel russe et le centre culturel ukrainien de Tallinn. Le musée ukrainien a ouvert ses portes à Kohtla-Järve en 2019.

Participation à la vie culturelle dans des conditions d'égalité¹⁷

88. L'État et les municipalités multiplient les initiatives pour faciliter la participation à la vie culturelle des personnes handicapées, des retraités, des familles nombreuses et des personnes dont la langue maternelle n'est pas l'estonien. De nombreuses institutions culturelles ont eu recours au soutien de l'État pour acquérir les moyens techniques de fournir leurs services dans différentes langues et aux personnes qui présentent des déficiences auditives ou visuelles. La plupart des institutions culturelles ont été rendues accessibles aux personnes en fauteuil roulant. La Bibliothèque estonienne pour les aveugles gère une bibliothèque Web. La chaîne publique estonienne diffuse des informations en langue des signes et propose de l'audiodescription pour les personnes malvoyantes. Grâce à des équipements spéciaux, les personnes qui présentent des déficiences auditives ou visuelles peuvent profiter de grandes manifestations culturelles en Estonie, dont le festival estonien de la chanson et de la danse.

Les femmes, la paix et la sécurité

89. L'Estonie a soutenu la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2000, et compte parmi les auteurs des résolutions 1820, 1888 et 2242 qui lui font suite. L'Estonie a adopté deux plans d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325, le premier en 2010 pour la période 2010-2014 et le second pour la période 2015-2019. Le troisième plan d'action, pour 2020-2025, est en cours d'élaboration. Les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité relèvent de la compétence de plusieurs ministères. Les ministères concernés participent à l'élaboration du plan, en étroite collaboration avec les organisations de la société civile, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts de recherche. En 2020, l'Estonie a adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui vise à protéger le droit à l'éducation dans les situations de conflit.

Les femmes et le service militaire

90. La défense estonienne repose sur la volonté de la population d'y participer, et chacun y est invité dans des conditions d'égalité. Bien qu'elles ne soient pas tenues d'effectuer un service, les femmes peuvent contribuer à assurer l'indépendance et la sécurité de l'État. L'égalité des sexes est un élément clef des politiques stratégiques de personnel d'une organisation militaire moderne. Il faut, d'un point de vue social et politique, renforcer la participation des femmes de sorte que les forces armées soient plus en adéquation avec les tendances et valeurs générales dans la société, ce qui aidera à préserver leur légitimité.

91. En 2017 a été publié le premier livre blanc sur le renforcement de la participation des femmes au service militaire. Son principal objectif est d'encourager les femmes à choisir une carrière militaire afin d'élargir la base de recrutement et d'obtenir les aptitudes et compétences précieuses nécessaires à la réalisation des objectifs de l'armée.

92. L'attitude à l'égard des femmes s'agissant du service militaire volontaire est généralement positive. Les femmes servent dans les forces armées estoniennes depuis le rétablissement de ces dernières en 1991. En 2020, elles représentaient environ 10 % des

personnes en service actif. Sur ces 336 femmes, 107 avaient un grade d'officier et 226 étaient sous-officiers ou soldats. Dans tous les postes du service militaire, les possibilités de formation et les cours sont ouverts et accessibles à tous dans des conditions d'égalité. Différentes mesures sont prises pour encourager les femmes à faire leur service militaire, par exemple des campagnes de sensibilisation destinées au grand public et aux femmes en particulier pour expliquer les différentes possibilités offertes pour le service militaire. Depuis 2013, 248 jeunes femmes ont commencé à servir comme conscrrites dans les forces de défense, soit 30 par an en moyenne. En 2020, 54 femmes se sont engagées, un chiffre jamais atteint auparavant.

93. Les femmes participent également à des organisations bénévoles de défense nationale. Le Corps féminin de la Ligue de défense estonienne compte 2 666 membres et est actif dans tout le pays. L'organisation de jeunes de la Ligue de défense estonienne compte 4 090 membres. Ils jouent tous deux un rôle plus large s'agissant de l'intégration de la société civile dans la défense nationale et de l'éducation des citoyens à la gestion des crises, et contribuent ainsi à renforcer la cohésion de la société.

Crimes de guerre et crimes contre l'humanité – Journées de commémoration de l'Holocauste¹⁸

94. L'Estonie soutient la Cour pénale internationale (CPI) et est favorable à ce que le Statut de Rome devienne un instrument universel de droit international. De 2018 à 2020, l'Estonie était membre du bureau de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome. Elle contribue au Fonds au profit des victimes depuis 2013.

95. L'Estonie soutient l'élaboration d'une convention internationale sur les crimes contre l'humanité, fondée sur les articles proposés par la Commission du droit international.

96. Le 8 mai 2020, au Conseil de sécurité de l'ONU, l'Estonie a tenu une réunion informelle virtuelle de haut niveau sur les leçons de la Seconde Guerre mondiale et la situation actuelle en matière de sécurité, à laquelle ont participé les autres membres du Conseil de sécurité et d'autres États.

97. Depuis 2003, la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est célébrée le 27 janvier en Estonie. À cette occasion, le Ministère de l'éducation et de la recherche et la communauté juive d'Estonie organisent habituellement une cérémonie de commémoration au cimetière juif de Rahumäe, à Tallinn, à laquelle participent des représentants du Ministère, de la communauté juive et du corps diplomatique.

98. En coopération avec l'Institut estonien de la mémoire historique, le Ministère organise un concours de rédaction pour les élèves du secondaire. En 2021, *Õpetajate Leht* (journal pour enseignants) publiera un numéro spécial consacré à l'Holocauste. En 2020, les recommandations pour l'enseignement et l'apprentissage de l'Holocauste ont été traduites en estonien.

99. Chaque année, le 8 mai et la dernière semaine de juillet, l'aumônerie des forces de défense estoniennes organise des cérémonies à la mémoire de toutes les victimes, des deux camps, qui ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale. Le 5 septembre de chaque année, la communauté juive d'Estonie commémore les victimes de l'Holocauste au monument commémoratif des victimes du nazisme à Kalevi-Liiva, avec la participation de diplomates étrangers et de représentants de l'État, des municipalités et d'organisations publiques.

100. L'Estonie célèbre le 23 août la Journée européenne du souvenir pour la commémoration des victimes de tous les régimes totalitaires et autoritaires. Le 23 août 2018 a été inauguré à Tallinn un monument commémoratif des victimes du communisme en Estonie, inauguration où étaient présents des victimes de la répression du régime communiste et leurs familles, la Présidente de l'Estonie, des membres du Gouvernement, du Parlement et du corps diplomatique, des chefs religieux et des hauts fonctionnaires.

101. Depuis 2013, l'Institut estonien des droits de l'homme et d'autres organisations organisent des manifestations en commémoration des victimes des déportations vers la Sibirie de juin 1941 et mars 1949. Depuis 2020, des manifestations ont également commémoré la grande fuite de 1944, moment critique de la Seconde Guerre mondiale au

cours duquel plus de 75 000 personnes ont été contraintes de fuir l'Estonie par la mer dans des embarcations légères.

Enfants – Droits de l'enfant¹⁹

Renforcement du système de protection de l'enfance

102. La loi sur la protection de l'enfance de 2016 interdit expressément toutes les formes d'abus et de violence contre les enfants, y compris les châtiments corporels, et met l'accent sur la prévention. Un programme spécial reposant sur des données factuelles, destiné aux parents d'enfants de 2 à 8 ans, est financé par l'État et les municipalités.

103. L'intérêt supérieur de l'enfant doit primer dans toutes les actions le concernant. Selon le droit estonien, la séparation d'un enfant de sa famille doit être une mesure de dernier recours. En 2018, les autorités ont réformé les modalités de protection de remplacement pour donner la préférence à la protection de remplacement en milieu familial et non au placement en institution.

Lutte contre la violence à l'égard des enfants

104. La prévention de la violence à l'égard des enfants est coordonnée dans le cadre de la stratégie de prévention de la violence pour 2015-2020. Dans tous les cas de violence domestique impliquant des enfants, la police informe les autorités municipales afin de fournir une assistance à chaque enfant qui a besoin de protection. Pour faciliter l'accès à l'information, la police et les municipalités ont relié leurs bases de données en 2020 afin d'échanger automatiquement des informations sur les enfants qui ont besoin d'aide. Un service spécial doté d'une ligne d'assistance téléphonique et d'un site Web permet aux enfants de demander l'aide de spécialistes.

105. Les agents de la protection de l'enfance bénéficient chaque année de formations et d'un accompagnement qui ont pour objet de leur permettre de repérer et d'aider les enfants maltraités. Depuis 2017, les enfants victimes d'abus sexuels bénéficient de services complets qui leur sont fournis grâce à la coopération de spécialistes dans différents domaines sur la base du modèle Barnahus. L'Estonie met également en œuvre huit programmes différents de lutte contre le harcèlement dans les jardins d'enfants et les écoles.

Droits de l'enfant dans le cadre de la procédure pénale

106. Il a été apporté plusieurs modifications à la législation et aux pratiques de travail pour assurer un traitement spécial aux mineurs délinquants. Le législateur a modifié le Code de procédure pénale en 2016 pour rendre les procédures concernant des mineurs plus adaptées aux enfants et réduire la durée de la détention provisoire d'un suspect ou d'un accusé mineur, de sorte qu'une détention de plus de deux mois n'est autorisée que dans des cas particuliers.

107. En 2018, les autorités ont fortement modifié le cadre juridique et organisationnel régissant le traitement réservé aux mineurs délinquants, prévoyant un éventail plus large de peines applicables aux mineurs. Le placement d'un mineur dans une institution fermée pour enfants peut remplacer la détention, et les peines applicables aux mineurs peuvent être appliquées aux jeunes adultes. Un mineur peut être soumis à une procédure de conciliation ou à une autre obligation appropriée. En 2019, les autorités ont élargi les garanties données dans le cadre de procédures pénales aux enfants suspectés ou accusés. Un règlement du Ministre de la justice expose la forme que doit prendre la présentation des droits des suspects et des accusés mineurs dans le cadre des procédures pénales, le but étant d'expliquer aux mineurs la procédure pénale et les droits des personnes qui en font l'objet, de façon simple et compréhensible.

Sensibilisation et formation du personnel

108. Le public a été informé des changements apportés concernant les mineurs délinquants par la presse et les médias sociaux. Les autorités ont diffusé des lignes directrices et des supports de formation et ont mis sur pied des projets en vue d'assurer l'application de pratiques uniformes et adaptées aux enfants pour le traitement réservé dans les procédures pénales aux mineurs ayant commis une infraction pénale. Un accord entre les procureurs

spécialisés dans les mineurs a été conclu en 2018 en coopération avec le Bureau du Procureur général et d'autres partenaires. En 2019, le Ministère de la justice a lancé un projet visant à développer le système de prise en charge des mineurs délinquants à l'appui de la réforme du traitement spécial à leur égard. Il est régulièrement organisé des séminaires, des campagnes de sensibilisation et des conférences sur le traitement des mineurs délinquants. En juillet 2019, l'État a nommé un procureur spécialisé dans les mineurs et le traitement des victimes.

Promotion du principe de la justice réparatrice

109. Depuis quelques années, on s'intéresse davantage à la justice réparatrice s'agissant du traitement réservé aux mineurs délinquants et de la réadaptation des victimes. Plusieurs manifestations relatives à la justice réparatrice et à la conciliation ont été organisées en 2018 et 2019. Le Ministère de la justice finance des projets visant à soutenir les initiatives de justice réparatrice. L'Office de l'assurance sociale met actuellement en place un système de conciliateurs bénévoles pour les mineurs délinquants.

110. L'Estonie fait partie de nombreux réseaux internationaux qui cherchent à promouvoir la justice réparatrice dans le système de justice pénale. En novembre 2018, le Ministère de la justice a rejoint le réseau européen pour une politique de justice réparatrice (ERJPN), qui réunit des représentants des ministères des États membres de l'Union européenne. Le Ministère est partenaire du projet international « Restorative Justice: Strategies for Change », qui vise à soutenir la mise en œuvre des nouveaux principes directeurs du Conseil de l'Europe concernant la justice réparatrice.

Protection des données à caractère personnel

111. Le traitement des données à caractère personnel est régi par le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne et la loi estonienne sur la protection des données à caractère personnel.

112. Les dispositions du RGPD et de la loi sur la protection des données à caractère personnel définissent les règles à suivre pour le traitement des données à caractère personnel, les modalités de contrôle du respect des règles et les responsabilités en cas de violation. Le principe de base est que les données à caractère personnel ne peuvent être traitées qu'en l'existence d'une base juridique et dans la mesure strictement nécessaire pour atteindre un objectif précis et légitime. Toute personne a le droit d'accéder aux données recueillies à son sujet. Quiconque estime que ses droits ont été violés a le droit de déposer une plainte devant l'Inspection estonienne de la protection des données ou un tribunal. L'Inspection de la protection des données est une autorité de contrôle indépendante qui veille au respect de la loi en matière de protection des données à caractère personnel.

113. L'Estonie a ratifié le Protocole (STE n° 223) d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108) et s'est déclarée prête à mettre en œuvre les dispositions du Protocole en attendant son entrée en vigueur.

114. L'Office estonien de la statistique recueille, traite et diffuse des statistiques conformément à la loi sur les statistiques officielles, qui impose des règles strictes concernant la confidentialité des données. Celles-ci sont recueillies en vertu de la loi, et le consentement de l'intéressé n'est donc pas nécessaire. Les recensements étant obligatoires, nul ne peut s'opposer à la collecte et au traitement des données. Nul n'est tenu de divulguer des données sur ses convictions.

115. Les données recueillies au cours d'un recensement de la population et des logements doivent être protégées et ne peuvent donc pas être divulguées sans le consentement de la personne concernée. Sans ce consentement, les données à caractère personnel peuvent être communiquées à un autre producteur de statistiques officielles si elles sont marquées comme confidentielles, ainsi qu'à Eurostat, aux offices nationaux de statistique des États membres de l'Union européenne et aux membres du Système européen de banques centrales dans la mesure prévue par la législation de l'Union européenne applicable, si elles sont marquées comme confidentielles. Aux fins de leur protection, les données à caractère personnel doivent être traitées dans les conditions prévues par la loi sur les statistiques officielles. L'accès aux

données confidentielles peut être accordé à des fins scientifiques dans le respect des conditions prévues par la loi.

Aide juridictionnelle²⁰

116. L'aide juridictionnelle permet de bénéficier de services juridiques aux frais de l'État. Elle est fournie par un avocat avant et pendant le procès, dans les procédures d'exécution, dans les procès administratifs, dans les procédures de réexamen d'une décision judiciaire entrée en vigueur, pour la rédaction de documents juridiques et dans d'autres contextes de conseil juridique et de représentation en justice. Dans le cadre de l'aide juridictionnelle, l'État prend en charge le coût des services juridiques, mais le bénéficiaire peut être tenu de payer une partie des frais ou de rembourser l'aide en partie ou en totalité après la clôture de la procédure.

117. En collaboration avec le Ministère de la justice, OÜ HUGO offre aux résidents estoniens une aide juridique gratuite ou à des conditions favorables. L'aide juridictionnelle est ouverte aux résidents estoniens dont le revenu mensuel brut moyen est inférieur à 1 700 euros. La personne bénéficiaire de l'aide juridictionnelle doit payer 5 euros par année civile (sauf si elle est mineure) ; les deux premières heures d'aide sont gratuites et les treize heures suivantes coûtent 40 euros chacune. À quelques exceptions près, l'aide est fournie dans toutes les affaires juridiques et sous toutes les formes, en personne ou en ligne. La Chambre estonienne des personnes handicapées apporte une aide juridique gratuite aux personnes ayant des besoins particuliers. L'Association estonienne des sociétés de retraités fournit une aide juridique aux personnes âgées. L'Union estonienne pour la protection de l'enfance fournit, en collaboration avec l'Ordre des avocats estonien, une aide juridique gratuite depuis dix ans. Elle a ainsi aidé près de 1 600 personnes et continuera de le faire au cours de la période 2020-2022.

Soins de santé

118. Le plan de promotion de la santé publique pour 2009-2020 repose sur les principes de solidarité, d'égalité des chances et de justice, d'accès à des services de santé de qualité et d'autonomisation de la société civile. Différents acteurs d'organisations, de ministères, de municipalités, d'associations à but non lucratif, du secteur privé et d'autres parties prenantes ont participé à son élaboration. Le Ministère des affaires sociales travaille à un plan de promotion de la santé publique pour 2020-2030 qui vise à préserver et améliorer la santé de la population, à prolonger l'espérance de vie et à réduire les maladies et la mortalité prématurées ainsi que les inégalités en matière de santé entre les différents groupes de la population.

119. Toutes les personnes présentes en Estonie peuvent bénéficier des soins de santé d'urgence, qu'elles aient ou non une assurance santé et quelle que soit leur nationalité. Le secteur des soins de santé a adopté des solutions informatiques, telles que le dossier médical et les ordonnances électroniques, pour faciliter l'accès aux services de santé et les rendre plus efficaces.

Services sociaux et prestations sociales – Pensions, réforme des retraites²¹

120. La responsabilité des services sociaux est répartie entre différents niveaux de pouvoir. Les municipalités sont responsables des services de proximité, des services d'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées aux fins de leur autonomie et des soins de longue durée aux personnes âgées. Elles versent également des indemnités de subsistance et d'autres prestations financées par le budget municipal. Les dispositifs techniques, les services de réadaptation et les services de protection sociale destinés aux personnes ayant des besoins particuliers sur le plan mental relèvent de l'État.

121. La protection sociale est régie par la loi sur la protection sociale, qui dispose que les services sociaux doivent être conformes à des critères de qualité généralement acceptés. La loi prévoit en outre des exigences minimales pour 13 types de services sociaux fournis par les municipalités et pour 5 types de services de soins spéciaux organisés par l'État ainsi qu'une obligation générale d'offrir à chacun l'assistance qui permette de répondre aux besoins mis en évidence au moyen d'une évaluation.

122. Les citoyens et les résidents permanents vivant en Estonie, ainsi que les étrangers vivant en Estonie en vertu d'un permis de séjour à durée déterminée, ont droit aux services sociaux et aux prestations sociales. Les pensions de retraite sont indexées le 1^{er} avril chaque année, selon l'indice prévu par la loi. En 2020, elles ont été augmentées de 45 euros en moyenne.

123. En 2018, le Parlement a adopté une réforme des retraites, qui entrera en vigueur en 2021. Cette réforme vise à assurer une pension suffisante aux personnes dont le revenu est faible et la viabilité du système des retraites. Étant donné que 77 % des assurés ont un salaire inférieur à la moyenne et que les pensions des deux premiers piliers dépendent largement des cotisations basées sur le revenu, de nombreuses personnes recevront des pensions peu élevées à l'avenir. Les autorités ont modifié la formule de calcul des pensions pour réduire l'effet des cotisations sur les pensions futures.

124. Une autre évolution importante concerne le lien entre l'âge d'admission à la retraite et l'espérance de vie à partir de 2027, année durant laquelle sera réalisé le précédent relèvement de l'âge d'admission à la retraite (65 ans pour les hommes et les femmes). La modification de la formule de calcul des pensions et l'augmentation de l'âge d'admission à la retraite vont entraîner une augmentation des futures pensions, notamment pour les personnes dont le revenu est faible. En 2021 prendra effet le concept de retraite flexible, qui permettra de partir à la retraite jusqu'à cinq ans avant l'âge légal d'admission à la retraite. Il sera possible d'augmenter sa pension en suspendant puis en reprenant les cotisations, et aussi de percevoir seulement la moitié de la pension, pour percevoir ensuite une pension plus élevée.

125. La réforme du deuxième pilier entrera en vigueur en 2021. Elle rendra facultatives les cotisations au deuxième pilier et créera de nouvelles possibilités :

- a) Chaque personne aura le choix de cotiser ou non pour le deuxième pilier, qu'elle ait rejoint ou non ce pilier au moment de la prise d'effet des changements ;
- b) Il sera possible de recourir à des fonds de pension et d'ouvrir un compte d'investissement de pension ;
- c) Il sera possible de commencer à utiliser l'argent économisé dans le deuxième pilier avant d'atteindre l'âge d'admission à la retraite, sous certaines conditions ;
- d) À l'âge d'admission à la retraite, chacun décide de l'utilisation de l'argent économisé.

Réalisation des objectifs de développement durable

126. La stratégie nationale estonienne pour le développement durable définit les objectifs de développement de la société jusqu'en 2030. Axée sur la durabilité et le bon fonctionnement de l'État à long terme, elle est mise en œuvre au moyen de stratégies et de plans de développement sectoriels, dont les résultats sont mesurés au moyen des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Climat et environnement

127. L'Estonie a ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2016. Un document national sur les principes généraux de la politique climatique définit la vision à long terme de la politique climatique de l'Estonie et les tendances sectorielles et intersectorielles. En 2017, le Gouvernement a approuvé le plan de développement aux fins de l'adaptation aux changements climatiques jusqu'en 2030, qui aborde les principaux enjeux de l'adaptation aux changements climatiques, le climat que devrait connaître l'Estonie selon les projections et les effets des changements climatiques.

128. Le plan de développement définit des mesures d'adaptation pour le futur prévisible jusqu'en 2030 ainsi que des mesures à long terme jusqu'en 2050 et 2100. Il est assorti d'un plan de mise en œuvre. Son objectif général est d'améliorer l'état de préparation de l'Estonie face aux effets des changements climatiques et de renforcer la capacité d'adaptation du pays.

Droits de l'homme et entreprises²²

129. L'Estonie œuvre en faveur des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que de leur respect en Estonie et dans le monde entier. Le Ministère du commerce extérieur et des technologies de l'information est chargé d'élaborer des initiatives pour la mise en œuvre des principes et normes de responsabilité sociale des entreprises approuvés au niveau international.

130. Il sera tenu compte des principes de responsabilité sociale des entreprises dans la stratégie de recherche-développement, d'innovation et d'entrepreneuriat pour 2021-2035, qui sera menée conjointement par le Ministère de l'économie et des communications et le Ministère de l'éducation et de la recherche. En 2021 sera lancé un programme pour l'entrepreneuriat, qui inclura des mesures pour aider les entreprises dans leur gestion quotidienne et stratégique en mettant l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux, et pour aider les entrepreneurs à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

131. En 2020, le Ministère de l'économie et des communications a organisé un séminaire pour recueillir les réactions et les suggestions des entreprises sur le soutien qu'elles attendent des ministères et des pouvoirs publics s'agissant du respect des principes de la responsabilité sociale des entreprises dans leur organisation. La responsabilité sociale des entreprises étant un sujet transversal qui concerne différents ministères, la mise en place d'une structure interministérielle est à l'étude.

Mesures concernant la COVID-19 et état d'urgence en Estonie en 2020

132. Pour lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19, l'Estonie a déclaré l'état d'urgence du 12 mars au 17 mai 2020. Le pays a alors imposé certaines restrictions : les déplacements et les rassemblements ont été limités, l'enseignement à distance a été instauré, les heures d'ouverture des centres commerciaux ont été réduites, les visites dans les hôpitaux, les maisons de soins et les centres de détention ont été limitées, etc. Ces mesures ont fait l'objet d'évaluations en continu et ont été assouplies progressivement. Elles étaient temporaires, légales, nécessaires à la protection de la santé publique et proportionnelles à l'objectif légitime poursuivi.

133. Comme l'exigent la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, l'Estonie a informé le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies de la déclaration de l'état d'urgence, des mesures adoptées et de la fin de l'état d'urgence. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a également été informée de l'état d'urgence.

134. Pendant l'état d'urgence, l'Estonie a mis à profit sa vaste expérience numérique qui lui a permis de transférer avec souplesse des activités vers le numérique, par exemple de mettre en place le télétravail et d'assurer une transition rapide vers l'apprentissage en ligne dans les établissements d'enseignement.

III. Engagements internationaux volontaires

Préservation et promotion de la biodiversité

135. L'Estonie est un pays à la biodiversité très riche, avec des prairies, des forêts et des zones humides bien préservées, riches en espèces. Pour préserver cette biodiversité, les autorités ont mené au cours des dernières décennies de vastes activités de restauration des prairies et des zones humides dégradées, ce qui a fortement contribué à leur protection et à leur préservation. Notre nature est un bien national auquel chacun a droit. Les droits de chacun (liberté de se promener) garantissent le libre accès à la nature, favorisent l'éducation à la nature, le tourisme et les loisirs ainsi que la cueillette de baies et de champignons qui est un élément du mode de vie traditionnel. La visite des zones protégées est gratuite pour tous. L'accès de chacun aux plans d'eau naturels est prévu par la loi. Comme indiqué dans le document sur les principes généraux de la politique climatique adopté en 2017, l'Estonie a

fixé des objectifs ambitieux pour réduire, d'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre de 70 % par rapport à 1990. Cela signifie que 42 % de la consommation finale brute d'énergie doit provenir de sources renouvelables.

Principes de la coopération pour le développement, y compris le respect des droits de l'homme

136. S'agissant de la coopération pour le développement, l'Estonie s'est fixé pour objectif de contribuer à mettre fin à la pauvreté dans le monde et à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a défini des principes nationaux pour la coopération pour le développement, sur lesquels repose cette coopération et qui fixent les objectifs généraux et priorités en la matière. La stratégie de coopération pour le développement et d'aide humanitaire de l'Estonie 2016-2020 sert de base à l'action du secteur public en la matière. L'Estonie n'a cessé d'augmenter son aide au développement et poursuit ses efforts pour que cette aide atteigne 0,33 % du produit national brut dans les délais prévus pour la réalisation des objectifs de développement durable.

137. Les objectifs de l'Estonie s'agissant de la coopération pour le développement, par secteur, sont les suivants : 1) contribuer à la qualité de l'éducation ; 2) soutenir le développement des soins de santé ; 3) garantir la paix et la stabilité ; 4) soutenir le développement de la démocratie, l'instauration de pratiques de bonne gouvernance et la garantie des droits de l'homme ; 5) favoriser le développement économique ; 6) favoriser un développement respectueux de l'environnement ; 7) sensibiliser le public estonien, notamment les jeunes, à la coopération pour le développement et à l'aide humanitaire, ainsi qu'aux enjeux mondiaux de développement.

138. L'Estonie œuvre en faveur d'une application plus étendue des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre de la coopération pour le développement. Le Centre estonien de coopération pour le développement est en cours de création ; il sera chargé de promouvoir la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.

IV. Engagements internationaux dans les organisations et associations internationales

139. L'Estonie est un membre élu du Conseil de sécurité de l'ONU pour 2020-2021. Elle s'attachera pendant cette période à garantir l'ordre international fondé sur des règles et à faire respecter le droit international, y compris la protection et la promotion des droits de l'homme, la primauté du droit et la lutte contre l'impunité.

140. L'Estonie est un membre fondateur de l'International Religious Freedom or Belief Alliance, créée en 2020, qui vise à protéger le droit à la liberté de religion ou de conviction de chacun.

141. L'Estonie a présenté sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2026-2028. L'Examen périodique universel en cours sera un élément important de ce processus. S'agissant des droits de l'homme, l'Estonie axe sa politique sur la protection et la promotion des droits des femmes, des enfants et des peuples autochtones, la liberté d'expression en ligne et hors ligne, la liberté des médias, le soutien à la société civile et la lutte contre l'impunité.

Notes

- ¹ Recommendation 122.45.
 - ² Recommendation 122.44.
 - ³ Recommendations 122.1–122.14, 122.87, 123.1–123.19, 123.20–123.21.
 - ⁴ Recommendations 122.15–122.34, 123.22–123.24.
 - ⁵ Recommendation 122.38.
 - ⁶ Recommendations 122.46, 122.117, 122.55–122.66, 123.28, 123.29, 123.30–31.
 - ⁷ Recommendations 122.108, 122.36–122.37, 122.43, 122.47–122.49, 122.85, 123.25.
 - ⁸ Recommendations 122.50–52, 123.46.
 - ⁹ Recommendations 122.98–122.103, 123.42.
 - ¹⁰ Recommendations 122.86, 122.87, 122.89–122.95, 123.41.
 - ¹¹ Recommendations 122.61–122.82, 123.32–34, 123.37.
 - ¹² Recommendations 122.109–122.112, 122.118–119.
 - ¹³ Recommendations 122.106–107.
 - ¹⁴ Recommendations 122.124, 122.125, 123.53–123.54.
 - ¹⁵ Recommendations 122.123, 123.55.
 - ¹⁶ Recommendations 122.53–122.54, 122.82, 122.120–122.123, 122.73–122.78, 122.114, 123.44, 123.47–52.
 - ¹⁷ Recommendation 122.114.
 - ¹⁸ Recommendation 123.35.
 - ¹⁹ Recommendations 122.35, 122.39–122.42, 122.86, 122.87, 122.93–122.97.
 - ²⁰ Recommendation 122.104.
 - ²¹ Recommendation 122.108.
 - ²² Recommendation 123.26.
-